



Montauban, le 10 juillet 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature des contrats de ville du Grand Montauban et de Moissac Le 10 juillet 2015 à 11h30 Préfecture de Tarn-et-Garonne – Salle Jean Moulin

En présence de Madame Sylvia PINEL,
Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a réformé en profondeur la politique de la ville dans le sens d'une simplification et d'une concentration des moyens en faveur des quartiers les plus en difficulté.

La nouvelle politique de la ville s'inscrit dans une géographie prioritaire resserrée fondée sur un critère unique : le revenu médian des habitants.

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires et de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Les contrats de ville de nouvelle génération constituent le cadre unique de mise en œuvre de cette politique.

En Tarn-et-Garonne, les quartiers du Cœur de Ville et de Médiathèque-Chambord à Montauban et du Centre Ville et du Sarlac à Moissac ont été identifiés comme prioritaires au regard du critère unique de revenu appliqué pour la définition de la géographie prioritaire.

Pour ces quartiers, les contrats de ville sont aujourd'hui finalisés au terme d'un travail partenarial ayant mobilisé les services de l'Etat dans le département, les établissements publics de coopération intercommunale et communes concernées, ainsi que l'ensemble des partenaires investis d'une mission de service public.

Contact presse :

Bureau du cabinet et de la communication interministérielle

Tél : 05 63 22 82 17 – Fax : 05 63 22 84 47 Mel : pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr



Construits sur **trois piliers** :

- la cohésion sociale
- le cadre de vie et le renouvellement urbain
- le développement économique et l'emploi

et **trois thématiques** transversales :

- l'égalité entre les femmes et les hommes
- la lutte contre les discriminations
- la jeunesse.

les contrats de ville du Grand Montauban et de Moissac constituent la feuille de route des différents partenaires signataires pour la période 2015 -2020 dans l'objectif de prévenir le décrochage de ces quartiers et de les arrimer durablement à la dynamique globale de développement de leur agglomération.

Contact presse :

Bureau du cabinet et de la communication interministérielle

Tél : 05 63 22 82 17 – Fax : 05 63 22 84 47 Mel : pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr